

DELIBERATION N° 2025/104

Autorisant le Maire à acquérir des lots de voirie et d'espace vert du lotissement F.S.H. KOUTIO et d'engager les procédures de classement et d'incorporation dans le domaine public communal

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 19 juin 2025

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2025/41 du 06 mars 2025 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2015 de la Ville de Dumbéa budget principal,

VU le certificat de dépôt n°7029-2025/2-REP/DAEM en date du 5 mai 2025 du service topographique et foncier de la province Sud relatif à la définition des parcelles projetées n°229 à 244 formant certaines emprises de voiries et espaces verts du lotissement F.S.H. Koutio,

VU le courrier du 6 mars 2025 du Fonds Social de l'Habitat enregistré en mairie sous le numéro 1710,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/040 du 07 mai 2025

La commission municipale intitulée « Développement Durable du Territoire » entendue en séance le 04 juin 2025 ,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition à titre gracieux des parcelles suivantes :

Lot	Nom	Identifiant cadastral (NIC)	Section cadastrale	Surface	Affectation
229	Avenue Numa Joubert	448221-4821	Koutio	1ha 99a 34ca	Voirie
230	Rue Evenor De Greslan	448221-3470	Koutio	78a	Voirie
231	/	448221-6775	Koutio	64a 47ca	Espace vert
232	Rue Camille Hoff	448221-4436	Koutio	45a 42ca	Voirie
233	Impasse Pierre Voyer	448221-7562	Koutio	38a 77ca	Voirie
234	Rue Leopold Rousselot	448221-7305	Koutio	29a 20ca	Voirie
235	Impasse Victor Bardou	448221-6708	Koutio	24a 89ca	Voirie
236	Impasse Léon Lucas	448221-5440	Koutio	22a 19ca	Voirie
237	Rue Alphonse Dillenseger	448221-6336	Koutio	21a 74ca	Voirie
238	Impasse Albert Salles	448221-4496	Koutio	18a 31ca	Voirie
239	Rue du Bicentenaire	448221-8463	Koutio	9a 68ca	Voirie
240	Impasse Victor Fayard	448221-4538	Koutio	6a 02ca	Voirie
241	Impasse Henry Colardeau	448221-3682	Koutio	5a 79ca	Voirie
242	Impasse Maurice Gané	448221-4553	Koutio	4a 35ca	Voirie

ARTICLE 2 /

D'habiliter le Maire à accomplir les formalités et intervenir aux actes d'acquisition, à titre gracieux, des parcelles définies à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 /

Le Maire est habilité à engager la procédure de classement et d'incorporation du lot n° 231, dans le domaine public communal.

ARTICLE 4 /

Les dépenses correspondantes aux frais d'actes et de géomètre seront à la charge du Fonds Social de l'Habitat.

ARTICLE 5 /

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 6 /

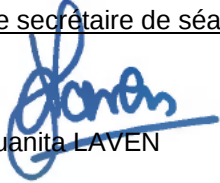
Le Maire et la Trésorière de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 juin 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 23 JUIN 2025

Le secrétaire de séance,



Juanita LAVEN

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
SAG	- 1
DDP	- 1
PUBLICATION	- 1
SFB	- 2
DAF	- 1
TPS	- 1
FSH	- 1